



Programme d'établissement de résidents

La Ville de Témiscaming, soucieuse de sa croissance démographique et de l'accès à la propriété sur son territoire, propose un programme autorisant une subvention à tout résident qui achète ou construit sa première résidence principale à Témiscaming.

Montant de la subvention est de 1% du coût d'achat ou de construction du domicile jusqu'à concurrence de 1 000\$.

Pour être admissible, la personne s'engage à demeurer dans la ville de Témiscaming pendant au moins trois (3) ans. Le bénéficiaire devra fournir une preuve de résidence une fois l'an pendant 3 ans, soit un compte de téléphone, d'électricité ou un permis de conduire.

Pour être admissible, le demandeur doit faire parvenir le formulaire de demande de subvention à la Ville de Témiscaming au maximum trente (30) jours après la date de signature du contrat d'achat de l'immeuble chez le notaire, dépassé ce délai, la demande ne sera plus éligible à la subvention.

La subvention sera versée dans les 30 jours suivant la présentation, par le nouveau propriétaire d'une résidence, de la preuve de l'enregistrement de la transaction au bureau de la publication des droits et d'une preuve de résidence. Pour une construction, la date de référence pour le versement de la subvention sera la présentation du premier compte d'électricité.

Le bénéficiaire de la subvention ne doit pas avoir de lien de parenté avec le vendeur de la propriété visée, soit père, mère, fils, fille, frère, sœur, conjoint(e).

Si dans les trois années suivant la date d'occupation, le bénéficiaire quitte l'immeuble, il devra rembourser à la Ville, l'équivalent du tiers (1/3) de la somme totale de la subvention par année non complétée de résidence.

La Ville de Témiscaming se réserve le droit de limiter le nombre de subventions versées annuellement. Les subventions seront accordées sur une base de premier arrivé, premier servi.

ENTRÉE EN VIGUEUR : Le programme s'applique aux transactions enregistrées à partir du 1^{er} Janvier 2012.

Pour obtenir un formulaire de demande, contactez l'agent de développement de la Ville au 819 627-3273, poste 114.

VILLE DE TÉMISCAMING
PROGRAMME D'ÉTABLISSMENT DE RÉSIDANTS

FORMULAIRE DE SUBVENTION

Je désire me prévaloir de la subvention allouée de lors d'achat ou la construction d'une première résidence principale sur le territoire de la ville de Témiscaming

NOM :

ADRESSE :

Je n'ai aucun lien de parenté avec le vendeur de la propriété visée soit père, mère, fils, fille, frère sœur, conjoint (e)

Ni moi, ni mon conjoint n'avons été propriétaire d'une résidence principale à Témiscaming dans les cinq dernières années.

Si dans les trois (3) années suivant le versement de la subvention, je quitte l'immeuble qui a fait l'objet initial de cette demande, je consens à rembourser à la ville le tiers (1/3) de la subvention par année non complétée de résidence.

Je reconnais avoir pris connaissance des détails du programme d'établissement des résidents tel qu'approuvé par la résolution #

Signature : Date :